

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	22	22 + 3 pouvoirs

Date de convocation
29 janvier 2016

Date d'affichage
29 janvier 2016

L'an deux mille seize, le cinq février à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : **Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Gérard FAUCONNET, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Noémie GIROD, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Colette PERNET, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY, Patrick VANET.**

Absents : **Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO.**

Représentés : **Catherine HAMEREL par Gérard KESTLER, Sandrine LE GUERN par Noémie GIROD, Siva MOUROUGANE par Dominique DETERM.**

Monsieur Jean-Claude PEROT a été nommé secrétaire

Objet : **CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES - MARCHÉ DE FOURNITURE ET POSE DE MATÉRIEL DE SIGNALISATION ROUTIÈRE VERTICALE SUR VOIRIE**

N° de délibération : **2016_02_05_05**

Rapporteur : **Jean-Pierre HAQUELLE**

Dans le cadre de ses projets, la Ville de Fagnières a décidé d'engager des actions de mutualisation qui permettent notamment de rationaliser les dépenses publiques.

Le schéma de mutualisation adopté par la commune le 11 décembre 2015 prévoit la mise en place de groupements de commandes dans les conditions prévues à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Ces groupements de commandes qui ont pour objectif la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs ont l'intérêt de permettre des effets d'économie d'échelle et une mutualisation des procédures de passation des marchés.

La Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne lors de son bureau communautaire du 21 janvier dernier a proposé de constituer un groupement de commandes, tel que prévu à l'article 8 du Code des Marchés Publics, afin de lancer un marché relatif à la fourniture et la pose de signalisation routière verticale.

La maintenance et la mise en conformité de la signalisation routière ainsi que la mise en œuvre de plans de circulation entraînant la pose d'ouvrages de signalisation sur le domaine public nécessite de plus en plus les conseils d'un professionnel sur les évolutions règlementaires de la signalisation routière pour proposer des matériels aux normes en vigueur.

Ce marché prendra la forme d'une procédure d'appel d'offres, à bons de commande, sans minimum et sans maximum, en application des dispositions des articles 33 3^oal, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

Il sera conclu pour une période initiale de 1 an reconductible 3 fois. Les bons de commande seront notifiés par les pouvoirs adjudicateurs au fur et à mesure des besoins des entités territoriales concernées.

- la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne;
- les communes membres de la Communauté d'Agglomération intéressées.

Une convention constitutive de ce groupement de commandes sera signée par l'ensemble de ses membres. Le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Ville de Châlons-en-Champagne et une Commission d'Appel d'Offres mixte sera créée, et constituée d'un représentant de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement ayant voix délibérative.

En conséquence, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes et à lancer la procédure de consultation afférente.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

OUI l'exposé qui précède,

APPROUVE le lancement de la procédure d'appel d'offres pour la passation d'un marché relatif à la fourniture et la pose de signalisation routière verticale.

DÉCIDE de constituer un groupement de commandes dont les membres sont :

- la Ville de Châlons-en-Champagne ;
- la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne ;
- les autres communes, membres de la Communauté d'agglomération intéressées.

DÉSIGNE la Ville de Châlons-en-Champagne comme coordonnateur du groupement.

DIT que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera la Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée de chaque membre du groupement.

DÉSIGNE pour la représenter au sein de la Commission d'Appel d'Offres mixte du groupement de commandes :

Membre titulaire : Jean-Pierre HAQUELLE

Membre suppléant : Denis FENAT

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

AUTORISE le Maire à lancer l'appel d'offres ouvert correspondant, à signer toutes les pièces à intervenir et à régler les dépenses qui en résulteront.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2016 et suivants, sous réserve de leur vote.

Résultat du vote :

- Voix pour : 23

- Voix contre : 0

- Abstention : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

Le maire,

Alain BIAUX

le Maire



Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 10/02/2016 à 11:11:59
Référence : 32a6a88900cca53dcaa4b63387ea08c57daa2eda